



# COMMISSION JURIDIQUE

**Réunion restreinte en visioconférence du 17 Juin 2022**

**Présidente** : Nathalie DEPAUW

**Présents** : Eric POQUERUSSE, Yves DUCHATEAU

**Rappel** : Les décisions de la Commission Sportive concernant les matches de championnat sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches de coupe dans un délai de 48 heures.

US LE PAYS DU VALOIS – FC CAUFFRY – U15 D2B du 12/06/2022.

**Match non joué, terrain impraticable.**

Après examen des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre officiel nous confirme dans son rapport qu'il a constaté à 9 H 35 la présence d'un très grand trou sur le terrain,

Considérant que le club recevant n'a pas procédé à la remise en forme du terrain pour le bon déroulement de la rencontre,

Par ces motifs, la commission décide de donner, les délais d'appel écoulés, match perdu par pénalité et par 3 buts à 0 à l'US LE PAYS DU VALOIS avec le retrait d'un point au classement et attribue le gain du match au FC CAUFFRY.

Amende de 30 € à l'US LE PAYS DU VALOIS en application du barème « Droits et Amendes » en vigueur pour cette saison.

La Présidente, Nathalie DEPAUW